

Avis n°18-97717

Référence de TED :

[2018/S 135-309680](#) - annonce diffusée le 17 juillet 2018

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <http://www.boamp.fr/avis/detail/18-97717/officiel>

Département(s) de publication : **34**
Annonce No **18-97717**

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE CONCESSION

Directive 2014/23/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

COMMUNE DE POUSSAN, 1 place de la mairie BP 4, 34560, poussan, F, Téléphone : (+33) 4 67 78 20 03, Courriel : mairie@ville-poussan.fr , Code NUTS : FR

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.ville-poussan.fr>

Adresse du profil acheteur :

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://www.ville-poussan.fr>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

Les candidatures ou, le cas échéant, les offres doivent être envoyées :

au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

I.6) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : CONCESSION D'AMENAGEMENT POUR LA REALISATION DE LA ZAC DE SAINTE-CATHERINE

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45211360

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Travaux

II.1.4) Description succincte : Concession d'aménagement sous procédure de ZAC.L'opération s'étend sur environ 20,2 hectares. Le programme de construction développera 63 000 mètres carrés de surface de plancher afin de créer environ 550 logements et les équipements publics d'infrastructure et de superstructure nécessaires. Le programme des équipements publics comprend un parc central, un carrefour d'entrée sécurisé depuis la RD 119, un axe majeur de circulation suivant une direction Nord-Sud et constituant l'épine dorsale de l'extension urbaine de l'Est de la Commune, les ouvrages hydrauliques nécessaires au bon fonctionnement du quartier, les réseaux secs et humides.

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 35 000 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45211360

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 70000000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45000000

Descripteur supplémentaire :

Code CPV principal : 45110000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution : Secteur Sainte-Catherine à POUSSAN (34560)

II.2.4) Description des prestations : - Réaliser les études et les procédures nécessaires à l'opération, notamment :* Constitution du dossier de création et de réalisation de la ZAC.* Constitution des dossiers de demande et obtention des autorisations éventuellement nécessaires au titre du Code de l'environnement, notamment au titre des articles L 181-1 et suivants, L 214-1 et suivants et, au titre des articles L 411-1 et suivants.* Constitution du dossier de déclaration d'utilité publique et du dossier d'enquête parcellaire.* Suivi des procédures au titre du titre II du livre V du Code du patrimoine.- Acquisitions foncières y compris par voie de préemption et d'expropriation.- Réaliser sous sa maîtrise d'ouvrage les équipements publics nécessaires à la desserte de l'opération.- Diviser et céder les terrains équipés aux constructeurs conformément au cahier des charges de cession de lots préalablement approuvé par le concédant.

II.2.5) Critères d'attribution

La concession est attribuée sur la base des critères énoncés dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 35 000 000 euros

II.2.7) Durée de la concession

Durée en mois : 120

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires : Concession d'aménagement au sens des articles L 300-4 et R 300-4 à R 300-9 du Code de l'urbanisme, de l'ordonnance no 2016-65 du 29 janvier 2016 et du décret no 2016-86 du 1er février 2016.

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions, indication des informations et documents requis :
— la lettre de candidature du dirigeant (DC1 et DC2 ou équivalent) accompagnée des documents habilitant à la signature en cas de groupement, elle sera accompagnée du mandat donné par chaque membre ou mandataire,— une attestation sur l'honneur attestant : 1° que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévu à l'article 39 de l'ordonnance no 2016-35 du 29.1.2016; 2° que les renseignements et documents relatifs à ses capacités et à ses aptitudes, exigés en application de l'article 45 de l'ordonnance du 29.1.2016 susvisée sont exacts.— la déclaration sur l'honneur certifiant que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : — déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif à des opérations d'aménagement des 3 derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début de l'activité de l'opérateur économique,— bilans ou extraits de bilan, concernant les 3 dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi,— garanties financières et/ou bancaires et/ou tous autres éléments de nature à permettre d'apprécier les capacités financières du candidat à acquérir les terrains d'assiette de l'opération, à assurer la réalisation et le portage de l'ensemble de la concession d'aménagement compte tenu de la valeur estimée mentionnée au présent avis,— preuve d'une assurance pour les risques professionnels pertinents.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : — liste de références détaillées correspondant à des opérations similaires à l'objet de la concession en termes de type et d'importance de programme, de type de procédure (lorsque le concessionnaire assume un risque économique lié à l'opération d'aménagement), et de coût, exécutées au cours des 5 dernières années ou actuellement en cours,— moyens techniques et humains dont dispose le candidat pour assurer des opérations similaires, relativement aux missions d'aménageur à savoir principalement : la conduite des études et des procédures administratives, la négociation foncière, le suivi technique de l'opération, la commercialisation des lots, la gestion financière, et plus globalement le management de projet. La qualité des moyens techniques et humains pourra notamment s'exprimer via l'indication de titres d'études et professionnels, d'attestation de niveau de capacité ou de certifications professionnelles des personnes affectées à l'opération.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les concessions réservées

III.2) Conditions liées à la concession

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions d'exécution de la concession :

III.2.3) Informations sur le personnel responsable de l'exécution de la concession

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures ou de réception des offres

17 septembre 2018 - 12:00

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
français

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le présent avis est relatif à la phase de sélection des candidats. La sélection est faite sur la base des seuls éléments figurant dans l'avis. A l'issue de cette phase, les documents de la consultation seront remis à tous les candidats dont la candidature aura été déclarée recevable.

Les plis devront parvenir à destination sous format papier :- contre récépissé à l'adresse suivante :1, place de la mairie – B.P. 4 – 34560 POUSSAN.- ou envoyer par pli recommandé avec avis de réception à l'adresse suivante :1, place de la mairie – B.P. 4 – 34560

POUSSAN.Par transmission électronique à l'adresse : mairie@ville-poussan.fr. Les candidatures ne satisfaisant pas aux conditions de capacité économique, financière, technique et professionnelles seront écartées

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

tribunal administratif, 6 rue pitot CS 99002, 34063, montpellier Cedex 2, F, Courriel : greffe.ta-montpellier@juradm.fr , Adresse internet : <http://www.montpellier.tribunal-administratif.fr>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : L'action en référé précontractuel doit être introduite avant la signature du contrat dans le délai stipulé par l'article 29 du décret no 2016-86 du 1er février 2016. Le recours en annulation du contrat doit être introduit dans le délai de deux mois suivant la publication de l'avis d'attribution prévu par l'article 32 du décret no 2016-86 du 1er février 2016.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

12 juillet 2018